



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Après l'audience avec le ministère

Le secrétaire général de la FNEC FP et le secrétaire général du SNUDI-FO ont été reçus le 2 octobre par le cabinet du ministre de l'Éducation nationale. Ils ont notamment abordé la question des décrets Darcos et la note du 5 septembre remettant en cause le droit aux demi-journées d'informations syndicales défini par le décret n° 447-82.

Il n'y a d'autre issue que d'abandonner le dispositif des 108 heures annualisées

Ils ont alerté le ministre sur la situation de rejet qui se développe dans les écoles depuis la rentrée. Ce rejet est la poursuite de ce qui s'est exprimé dans la mobilisation des mois d'avril et juin avec 80 à 90% de grévistes pour le retrait des décrets Darcos annualisant les 108 heures

Le représentant du ministre a dû reconnaître « *une très vive inquiétude des collègues* », que « *la mise en place est toujours tendue* » parce que les « *2 heures, c'est nouveau* ». La souplesse laissée pour mettre en place les 108 heures d'ici à la fin du mois d'octobre n'ayant d'autre objectif que de lever les tensions.

Entre moins de cadrage et davantage de cadrage des 108 heures par les Inspecteurs d'Académie, Force Ouvrière a clairement exprimé la nécessité du retour à une réglementation nationale des obligations de service ne laissant pas de place à la déréglementation locale et à la tutelle des collectivités locales et de tout autre groupe de pression. Déréglementation qui serait sans fin avec la mise en place des E.P.E.P.

Rejet des décrets Darcos par les enseignants du 1^{er} degré

Le rejet des décrets Darcos par les enseignants du 1^{er} degré est le résultat de la déréglementation des obligations de service qui entraînent des pertes de revenu importantes, une surcharge de travail, une atteinte à la vie privée par une flexibilité sans précédent, du travail gratuit...

Et ce ne sont pas les récentes annonces budgétaires pour 2009 qui peuvent démentir ces inquiétudes : 6 000 suppressions de postes dans le 1^{er} degré dont 3 000 postes d'enseignants spécialisés dans les RASED, annonce d'un projet de loi de création des EPEP traduite dans le projet de budget par le transfert de 500 postes de l'administration centrale vers les futurs EPEP.

Il n'y a d'autre issue que d'abandonner ce dispositif

Comme au printemps 2008, les enseignants veulent le retrait des décrets. Le SNUDI-FO s'adresse aux autres organisations syndicales pour exiger ensemble le retrait des décrets Darcos.

Réunions d'informations syndicales : le décret n°447-82 doit être respecté

Le secrétaire général de la FNEC-FP-FO a rappelé que la note du 5 septembre du directeur de la DGRH est contradictoire avec le décret de 1982 et doit être retirée. Elle définit ainsi des catégories de temps de service entre celles susceptibles de permettre des réunions d'informations syndicales et celles qui ne le permettraient pas.

Il a rappelé les interventions de JC Mailly -secrétaire général de la Confédération- et du secrétaire général du SNUDI-FO auprès du ministre pour exiger le respect des principes du décret de 1982.

Le représentant du ministre a indiqué que la note du 5 septembre du directeur de la DGRH ne vise pas à remettre en cause le droit syndical des enseignants du 1^{er} degré. Une simple note ne pouvant pas créer de droit. Il a reconnu que certains des Inspecteurs d'académie décident de ne pas appliquer cette note

Le SNUDI-FO engage les recours contentieux en référé auprès des tribunaux compétents.

**Les décrets Darcos et la remise en cause du droit syndical,
c'est la R.G.P.P. à l'école primaire.**

Il n'y a pas d'issue dans l'accompagnement des mesures Darcos. Il n'y a d'autre issue que le refus de l'accompagnement, le refus de signer les protocoles du ministre.

Le SNUDI-FO appelle tous les personnels à participer massivement à la grève et la manifestation nationale au ministère le jeudi 23 octobre pour :

- le retrait des décrets Darcos,
- le respect de nos garanties statutaires,
- le respect du droit aux réunions syndicales.

11h00 rassemblement devant le ministère de l'Education nationale.

14h00 manifestation avec tous les fonctionnaires.

Montreuil le 3 octobre 2008